



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Renforcement des armées françaises

Question écrite n° 39622

Texte de la question

M. Bernard Bouley appelle l'attention de Mme la ministre des armées sur l'urgence de réinvestir massivement dans l'équipement des forces dans le contexte actuel de réarmement mondial et de retour des risques de conflits de haute intensité. En effet, tandis qu'il y a un peu plus de vingt ans, la France disposait d'environ 900 chars à roue légers (AMX10 RC, ERC90 Sagaie, AML90, AML60), et qu'elle en possède encore aujourd'hui près de 350, il est prévu d'acquérir seulement 300 EBRC JAGUAR pour les remplacer. Autrement dit, malgré une apparente augmentation du budget des armées dans un contexte international incertain, le nombre de ce type de blindés pourtant essentiel va continuer à baisser dans les années à venir. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si l'acquisition d'au moins 150 EBRC JAGUAR supplémentaires à ceux déjà programmés pourrait être envisagée à brève échéance afin de renforcer efficacement les armées françaises.

Texte de la réponse

La loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 consacre une remontée en puissance du segment Jaguar, en validant une augmentation de la cible à 300 engins à livrer à l'armée de terre, alors que la LPM précédente n'en prévoyait que 248. Sur le temps long, ce volume est assez stable, la LPM 1997-2002 ayant fixé à l'époque un objectif de 350 engins à l'horizon 2002. Cette cible de 300 véhicules correspond au volume d'AMX 10 RCR et d'ERC 90 SAGAIE aujourd'hui en service au sein de l'armée de terre. Elle lui permet de tenir le contrat opérationnel qui lui est fixé, en conformité avec l'ambition opérationnelle 2030. Le besoin opérationnel de l'armée de terre ne justifie donc pas l'acquisition de 150 EBRC JAGUAR supplémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bouley](#)

Circonscription : Essonne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39622

Rubrique : Armes

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 4985

Réponse publiée au JO le : [21 septembre 2021](#), page 6996